

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00597

Numéro SIREN : 841 647 480

Nom ou dénomination : CROSSFIT REBORN

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2022 sous le numéro de dépôt 5537

CROSSFIT REBORN
Société à responsabilité limitée
Au capital de 9000€
Siege social : ZAC PARC D'ACTIVITE DE LA
VALLEE DE L'ECAILLON 59224 THIAINT

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 JUILLET 2022

Le vingt-huit juillet deux mille vingt-et-deux, à Zac parc d'Activité de la vallée de l'écaillon 59224 Thiant, les associés se sont réunis, sur convocation de la gérance à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission d'un gérant
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur Richard VON STERNBERG, gérant, préside la réunion.

Il constate que tous les associés sont présents,

Le Président de séance constate que l'Assemblée est régulièrement réunie et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Il dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- et un exemplaire des statuts.

Puis, le président donne lecture du rapport de la gérance.

A l'issue de cette intervention, la parole est donnée aux associés et la discussion s'engage.

Personne ne désirant prendre la parole, il est passé au vote des résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate la démission de Madame Claire Marie Elise DERONCE de ses fonctions de gérant à effet 30/09/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à la gérance ainsi qu'au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités en découlant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Après ce vote, aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par tous les associés présents et la gérance.

Richard VON STERNBERG

Scellement de l'original
à l'Assemblée Générale


Claire Marie Elise DERONCE

